

## CONTRÔLE VISUEL

Le contrôle visuel a longtemps été le parent pauvre des CND. Néanmoins, et souvent sans le savoir, les contrôleurs effectuent des contrôles visuels avant de débiter un autre contrôle, souvent dans le but de supprimer des coûts inutiles.



Aujourd'hui, le contrôle visuel est sans doute le contrôle le plus courant. Il s'appuie sur une série de normes, codes et documents techniques qui lui confèrent l'état de Contrôle Non Destructif à part entière. Il est basé sur **l'observation des variations de réflectivité de la lumière** sur une surface comportant une discontinuité.

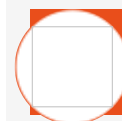
### Contrôle visuel direct, contrôle visuel indirect : quelles différences ?

Si le contrôle visuel direct est d'un abord technique assez simple, **l'interprétation des résultats est souvent délicate**.

De plus, les développements technologiques actuels ont permis de **développer de façon substantielle la qualité des résultats obtenus** en contrôle visuel déporté ou indirect. L'utilisation d'endoscopes rigides, de fibroscopes, de vidéo endoscope et de caméras embarquées, est devenue monnaie courante. Un des objectifs de nos formations est d'ailleurs de choisir, voire de définir, un **matériel en fonction d'un cahier des charges précis**. Pour cela la compréhension des principes de bases de l'optique est nécessaire.

Un des nombreux avantages au contrôle visuel indirect est la **sauvegarde des images relevées lors du contrôle**, sous forme de photo ou de film. De nouveaux matériels permettant d'évaluer des dimensions de défauts font également leur apparition sur le marché.

**Les applications du contrôle visuel**



Télécharger la présentation  
de notre entreprise

En termes de formation, le domaine d'application est très vaste. Outre la formation technique, il faut souvent compléter la formation généraliste par une formation spécifique liée au produit à contrôler. Le contrôleur peut en effet être amené à détecter des défauts de soudage, à rechercher des traces de corrosion, à effectuer un simple contrôle de propreté, à rechercher des corps migrants... Le nombre d'application est illimité.

Pour des raisons normatives, la certification suivant ISO 9712 en contrôle visuel n'est pas autorisée. En revanche, la certification pour la méthode « visuel indirect », est tout à fait autorisée. Cette certification, délivrée en France par la COFREND, est appelée « certification VT ».

## Fiche de cursus de formation recommandé



[Catalogue2020-IFAT-bdef 69](#)

## Nos formations en contrôle visuel :



[Formation Contrôle visuel niveau 2 : stage 007](#)



[Formation Contrôle visuel travaux pratiques : stage 007 P](#)



[Formation Contrôle visuel niveau 2 recyclage : stage 007 R](#)



[Formation Contrôle visuel niveau 3 : stage 008](#)



[Entraînement à la rédaction de procédure VT : stage 009](#)